

Séance mercredi 10 septembre 2025

Le 10 septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 3 septembre 2025 par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mr LACARRIERE Christian, Mme ALAZARD Dominique, Mr AURIERES Frank, Mme BELAUBRE Brigitte, ~~FABRE Régine~~, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas, Mr LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ~~ROQUES Karine~~

Absentes excusées : FABRE Régine, ROQUES Karine

Secrétaire de séance : LHERITIER Nathalie et LAVEST Anne

Ordre du jour :

- Octroi d'un barnum par la Région
- Reconduction de la tarification Sociale pour la Restauration Scolaire
- Délibération pour la demande de déplacement du panneau d'entrée d'agglomération côté « Le Rouget Pers »
- Point sur l'école
- Travaux (Curage lagune, local technique, maison Lecadet, déchets verts)
- Questions diverses :
 - * Spectacle du 10 octobre
 - * Concert
 - * Vide grenier
 - * Motocross
 - * Fête patronale
 - * Réunion du CCAS
 - * Programmation culturelle
 - * Elections municipales
 - * PLUi

Il demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 8 juillet. Aucune nouvelle observation n'est formulée, le compte-rendu sera donc signé.

OBJET : Octroi d'un barnum par la Région

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Région Rhône-Alpes-Auvergne a voté un nouveau dispositif en faveur des communes de moins de 2 000 habitants qui vise à soutenir le tissu associatif local.

Ce dispositif consiste à mettre à disposition, via une convention, un barnum qui sera destiné aux associations locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter de dispositif pour la commune de Roumégoux,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents qu'y s'y rapportent.

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Reconduction de la tarification Sociale pour la Restauration Scolaire

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Etat a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale. Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La commune, éligible à cette mesure, et l'accès à la cantine pour les plus démunis permettrait de bénéficier d'au moins un repas équilibré par jour.

Le principe est le suivant : une subvention de 3 Euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 Euro aux familles d'enfants de classes de maternelle ou élémentaires.

L'aide financière sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 Euro.

Le remboursement de l'Etat se fera sur la base d'une déclaration auprès de l'état des repas facturés à 1 Euro ou moins.

Ce dispositif a été mis en place au 6 novembre 2022 pour une durée de 3 ans ; il soumet aux membres du conseil municipal la reconduction de cette aide pour une durée de 3 ans.

Monsieur Le Maire propose ainsi l'application d'une tarification sociale à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF ou autre organisme de versement de prestations sociales, comme suit :

<u>QUOTIEN FAMILIAL</u>	<u>TARIF</u>
< 1000 Euros	1.00 Euro
De 1001 à 2000 Euros	2.80 Euros
>2000 Euros	3.00 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de reconduire cette aide et de fixer la tarification sociale à 3 tranches, selon le tableau ci-dessus
- Dit que cette tarification sociale est applicable à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une durée de trois ans
- Autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer tous les documents nécessaires à cette mise en place.

Ainsi fait et délibéré

A noter : 7 familles ont profité de ce dispositif sur l'année scolaire 2024/2025 sur 16 enfants qui mangent à la cantine.

L'organisme de gestion de cette aide nous demande de reconduire cette aide pour une durée de 3 ans, mais il semblerait qu'une annonce ait été faite avec un terme du 31 décembre 2027. A suivre.

OBJET : Délibération pour la demande de déplacement du panneau d'entrée d'agglomération côté « Le Rouget Pers »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la rencontre avec le Conseil Départemental qui a eu lieu le 3 septembre dernier au sujet de la création d'une écluse devant l'école, et du déplacement du panneau d'agglomération.

L'écluse sera installée de manière provisoire, pour une durée de 2 mois, dans un premier temps afin de tester, par la mise en place d'un rétrécissement, le ralentissement des véhicules aux abords de l'école communale, pour une meilleure sécurité des enfants.

En ce qui concerne le panneau d'entrée d'agglomération côté « Le Rouget-Pers », il propose de le positionner avant le croisement avec le « Chemin de La Pendarie » dans le sens Le Rouget/Roumégoux, afin de ralentir

la vitesse des véhicules empruntant cette départementale (RD20) et ainsi de sécuriser l'abri bus du Tilleul situé à cet embranchement. Un courrier sera fait auprès du conseil départemental dans ce sens.

Les enfants du sud du bourg s'y rendent à pied le matin et le soir. La commune a installé un éclairage public de façon à sécuriser les piétons. L'aménagement d'une voie douce en contre-bas de la RD20 est prévu dans le cadre de la réhabilitation du local technique, en cours.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent cette proposition,
- Mandatent Monsieur Le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré

Monsieur le Maire rappelle aux élus la création d'un abri bus au niveau du « Chemin de La Pendarie » et leur indique la dangerosité de cet arrêt, au retour du collège, dans le sens « Le Rouget / Roumégoux ». En effet, le bus marque l'arrêt en face de l'abri bus, dans une courbe où la visibilité est mauvaise et où aucun aménagement n'est prévu. Il indique avoir demandé à La Région de déplacer l'arrêt de cette ligne, le soir, au niveau du lotissement « Le Clos des Erables », en face du bâtiment communal, en indiquant également que le passage piétons sera refait.

En ce qui concerne les clignotants au niveau de l'écluse du pont, rue Saint-Géraud, ils sont à remplacer ; leur durée de vie est limitée à 4-5ans.

OBJET : Point sur l'école

Cette année le RPI Cayrols/Roumégoux compte 30 élèves répartis de la façon suivante :

- Ecole de Cayrols : 16 enfants qui ont comme nouvelle institutrice Madame Amélie LOCHE
- Ecole de ROUMÉGOUX : 14 enfants avec Madame Lucie ROBERT, nouvelle institutrice également

OBJET : Travaux

Curage de la lagune :

L'Entreprise Guillaume FIGEAC de Saint-Santin-de-Maurs a été retenue parmi les entreprises contactées. Elle devrait intervenir à la fin du mois de septembre.

Local technique :

Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) est prêt et sera soumis au bureau de contrôle afin d'avoir le RICT (Rapport Final du Contrôle Technique). La consultation pourra se faire sur « achatspublics.com ». Un couvreur a été contacté pour bâcher le bâtiment et ainsi éviter que les poutres et les murs ne se gorgent d'eau quand il pleut.

Maison LECADET : Nous sommes dans l'attente du retour de l'architecte pour les plans. Une élue demande la possibilité de visiter cette bâtisse, visite programmée le 20 septembre pour les élus qui le souhaitent.

Déchets verts : Il est décidé de couper les arbres afin de pouvoir aménager ce site.

OBJET : Questions diverses

*Spectacle du 10 octobre : Les Tony vont venir nous présenter un spectacle de magie, acrobaties à la salle polyvalente de ROUMÉGOUX. Les entrées sont à 4 et 6 € et une buvette sera tenue par une association.

*Un concert de chansons organisé par la paroisse se tiendra à l'église le 13 septembre prochain

*Vide grenier : il sera organisé le 8 novembre prochain par le Comité des Fêtes de Roumégoux, avec une invitation aux tripoux à partir de 9h.

*Motocross : Une course est organisée à Sylvestre sur le circuit homologué le dimanche 28 septembre.

*Fête patronale : Elle aura lieu les vendredi 3 et samedi 4 juillet 2026

*Réunion du CCAS : le mardi 23 septembre pour la préparation des colis de Noël de nos aînés

*Programmation culturelle : Musica Formosa présentera un concert à la salle polyvalente le 7 mars prochain dans le cadre de la saison culturelle de la Chataigneraie cantalienne.

*Elections municipales : Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Pour Roumégoux, le nombre de conseillers à élire est toujours de 11, mais en cas de candidatures manquantes, la représentation peut alors être ramenée à 9 conseillers au minimum, tout en respectant la parité.

*PLUi : Le commissaire enquêteur a reçu 3 observations auxquelles des réponses ont été apportées.

Prochaine réunion :

5 novembre 2025

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES

Brigitte BELAUBRE

~~Régine FABRE~~

Nicolas LABORIE

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

~~Karine ROQUES~~